livres selon la dépréciation actuelle. Puis il dit:

La vie coûte moins cher au Canada qu'ici et le citoyen ordinaire peut économiser 12 p. 100 de son salaire hebdomadaire, posséder une voiture, et ainsi de suite.

Le dernier chiffre dont j'ai pris connaissance au sujet de l'épargne au Canada était d'un peu plus de 11 p. 100. Il a ajouté que l'instruction relevait des provinces et était gratuite jusqu'à l'université exclusivement. Je conviens que dans la plupart de nos écoles secondaires il faut payer les livres.

On a aussi rapporté ce matin le propos suivant qu'il aurait tenu:

On peut gagner 17 livres sterling par semaine sans payer le moindre impôt. L'impôt sur le revenu est à peu près le tiers de celui qui est exigible en Angleterre.

Il parlait manifestement de l'impôt sur le revenu et je pense que tous les honorables députés qui ont envie de faire les calculs nécessaires conviendront qu'on peut gagner dans notre pays dix-sept livres sterling par semaine si on est marié, sans payer l'impôt sur le revenu.

Il ajoutait qu'il n'y avait pas d'assurancesanté nationale, mais qu'il existait des services comparables sous forme d'allocations familiales payables au titre de chaque enfant y compris le premier.

Je crois que c'est là un exposé absolument véridique de la situation actuelle au Canada et qui ne trompe personne sur les faits réels. Toutefois, je reviens à mon affirmation antérieure voulant que nos fonctionnaires à l'étranger, s'ils veulent accomplir les tâches que la plupart d'entre nous semblent favoriser, doivent laisser à ceux qui forment l'auditoire l'impression que nous voulons qu'ils viennent ici. Quand il s'est rendu là-bas pour leur parler, il y est allé pour les encourager à venir au Canada, mais sans vouloir déformer ni les données pertinentes ni aucun fait.

Le député de Kootenay-Ouest a parlé pour lui-même et sauf erreur le député de Winnipeg-Nord, surtout en ce qui a trait aux prétendus collaborateurs. Je n'ajouterai qu'une observation en ce qui concerne ce point. Il est difficile de décider, après la guerre, le degré de responsabilité que comportent beaucoup d'actions. Ce point a retenu fortement mon attention depuis que le député de Winnipeg-Nord l'a mentionné au début de l'hiver. Il ne faut pas oublier que ces prétendues condamnations s'inspiraient des méthodes employées en France; il s'agit de condamnations par contumace, c'est-à-dire de jugements provisoires rendus en l'absence de l'accusé et sujets à revision à la demande de celui-ci...

M. Fulton: Comme vos constatations concernant l'immigration.

L'hon. M. Harris: Ils peuvent être revisés à la demande de l'intéressé lorsqu'il apprend la condamnation. Une des personnes dont le nom est révélé dans le document remis à l'honorable député de Winnipeg-Nord m'a fait part depuis d'une décision d'un tribunal français annulant la condamnation prononcée contre elle et la rétablissant dans tous ses droits parce qu'aucune preuve n'a été établie. Mon honorable ami ne devra donc pas prendre pour acquis que, dans tous ces cas, les circonstances sont telles qu'on aurait pu le supposer d'après le texte initial du jugement. Tout comme lui, je m'abstiendrai de mentionner les noms des intéressés.

Le chef de la CCF a aussi préconisé le recours, à l'étranger, à un certain organisme, c'est-à-dire à une association ouvrière en particulier. Nous recourons évidemment au service de la commission intergouvernementale pour l'immigration européenne, à l'égard des réfugiés. Nous croyons que, pour éviter tout chevauchement, il ne faut pas recourir à un trop grand nombre de ces organismes. Puisqu'il existe un organisme central chargé de s'occuper de tous les réfugiés, nous avons pris pour principe depuis la guerre, d'appuyer cet organisme. Je crois que nous devons continuer à le faire. Néanmoins, nous songerons à l'organisme dont parle son correspondant, c'est-à-dire au groupe international des syndicats libres de Bruxelles, afin de savoir s'il peut nous fournir des renseignements utiles sur la question de l'immigration et sur les méthodes qui s'y rapportent.

L'honorable représentant d'York-Sud a soulevé la question des syndicats ouvriers par rapport aux immigrants et je crois avoir mis les choses au point à ce sujet.

Il a également parlé du problème de ces sujets britanniques aux Antilles et de la réponse que nous donnerons au mémoire qui a été présenté par l'association de nègres de Toronto. Pour le moment, monsieur le président, je ne puis fournir que la réponse que voici. Aussitôt que nous avons recu ce mémoire, nous l'avons étudié. J'ai parcouru les données statistiques se rapportant à ces personnes et j'ai vu que le nombre de nègres en provenance des Antilles et entrant au Canada a constamment augmenté. Si nous ne modifions pas les règlements actuels, je suis d'avis qu'à tout événement leur nombre augmentera probablement et qu'il y aura au pays ce que je considère comme une représentation raisonnablement juste de ces personnes comparativement aux autres immigrants qui entrent au Canada. Je pourrais indiquer à la Chambre les fluctuations du nombre de ces immigrants, mais je puis assu-

H. t. of March